Conditions générales *Février 2024*

Conditions de location, services

1. Conditions générales du bail à loyer

La «Résidence Favorita» permet à des personnes âgées de vivre de façon autonome et sûre dans des logements récemment rénovés et lumineux de 1,5 ou 2,5 pièces. La sécurité est garantie 24h sur 24 grâce à un système d'appel d'urgence du personnel. Il n'y a pas d'équipement requis pour les personnes exigeant des soins. Le degré de soins 0 s'applique. Par souci de considération pour les colocataires, aucune assistance au décès n'a lieu à la «Résidence Favorita».

2. Baux à loyer

Les loyers englobent le prix du logement, l'acompte pour le chauffage et les frais secondaires, ainsi qu'un forfait pour les services.

Ledit forfait pour les services par personne est uniforme. Lorsque deux personnes vivent dans le même logement, la seconde personne doit s'acquitter d'un forfait réduit.

L'imputation des frais de chauffage et secondaires par période de location est effectuée par la gérance conformément aux dispositions légales du droit du bail.

3. Services

Le forfait pour les services englobe les prestations suivantes:

- Sécurité 24h sur 24 durant 365 jours par an grâce à un système d'appel d'urgence du personnel
- Bouton d'alarme pour l'appel d'urgence dans chaque logement (chambre et salle de bains)
- Si besoin, bouton d'alarme au poignet pour les appels d'urgence
- Premiers secours en cas de problèmes de santé et, si besoin, demande d'aide externe (p. ex. médecin de famille, service d'urgence, Spitex en accord avec la ou le locataire)
- Service de repas de midi (hors frais de repas et boissons)
- Consultations simples pour des affaires personnelles
- Contact quotidien avec l'ensemble des résidentes et résidents (même avec les personnes les plus autonomes, afin d'assurer un contrôle des présences et la détection précoce de problèmes de santé)
- Nettoyage des locaux publics (cage d'escalier, salles des repas et de séjour, buanderie/local de séchage, cave)

Autres services payants:

D'autres services sont facturés selon le volume à un prix unitaire horaire de **45.00 fr.** (TVA incl. de 8.1 %) (base : 2024).

Soins simples personnels

- Aide à l'habillage
- Aide aux soins simples
- Garde en cas de maladie
- Repas de midi à domicile dès le 3e jour

Entretien du propre logement

- Aide aux travaux de nettoyage
- Aide à faire les lits
- Lessive
- Aide pour les soins aux plantes/fleurs

Assistance pour requêtes personnelles

- Soutien personnalisé (p. ex. contact avec un médecin, services d'aides auxiliaires et de tiers, etc.)
- Consultations approfondies (p. ex. entretiens avec proches, etc.)

La liste des prestations n'est pas exhaustive. D'autres prestations sont possibles sur demande expresse.

Saisie et facturation des prestations payantes

Les prestations sont énumérées en détail (saisie simple par quart d'heure) et facturées mensuellement. Aucun paiement direct au personnel n'est autorisé. Le tarif des prestations peut être ajusté par le Conseil de fondation après annonce préalable écrite.

4. Dispositions finales

Les présentes conditions générales font partie intégrante du bail à loyer. Elles doivent être signées simultanément par la ou le locataire lors de la conclusion du bail à loyer.